
Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 12 mai 2016

Recrudescence du paiement avec de la monnaie étrangère aux distributeurs tpg : l'entreprise a déposé plainte et prend des mesures immédiates pour enrayer la situation

Durant les mois de mars et avril, les Transports publics genevois ont connu une recrudescence du paiement avec des monnaies étrangères, non valables, à leurs distributeurs automatiques de titres de transport sur le réseau. Les tpg ont immédiatement pris des mesures – techniques et légales – afin de lutter contre ce comportement frauduleux visant à voler de l'argent aux distributeurs grâce au retour de monnaie en francs suisses. Une plainte contre X a été déposée le 27 avril dernier.

Au cours du mois d'avril, les opérations de tri de la monnaie des distributeurs de titres de transport des tpg ont permis de déceler une augmentation importante de monnaie étrangère dans les caisses des machines. Ce constat a alerté l'entreprise quant à la recrudescence d'une pratique frauduleuse consistant à payer les billets avec de la monnaie étrangère – certaines pièces étant assimilées à des pièces valables – afin de récupérer en francs suisses le surplus de monnaie.

Les tpg ont immédiatement pris les mesures qui s'imposent afin d'enrayer cette pratique, dont le signalement de l'affaire à la police et le dépôt d'une plainte contre X le 27 avril dernier. L'acquisition de monnaies plus pointues – d'une nouvelle génération – permettant de détecter les pièces non valables (monnaies étrangères) des pièces valables (CHF ou €) est en cours ; par ailleurs, les distributeurs sont progressivement équipés d'un programme informatique permettant de détecter les comportements suspects aux distributeurs.

Le paiement avec des pièces de monnaies étrangères est une pratique frauduleuse connue ; depuis le début de l'année cette pratique a néanmoins fait perdre près de CHF 38'000.- à l'entreprise.

Contact :

Isabel Pereira, attachée de presse, T +41 22 308 35 29, pereira.i@tpg.ch

Les Transports publics genevois tpg sont l'opérateur de transport public de référence de la région genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les quatre ans avec l'Etat de Genève.